Entretien de M. Roland Gilles, Ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine, avec le quotidien herzégovinien *Večernji list*

(Entretien avec M. Dejan Jazvić, publié le samedi 15 décembre 2012)

Quelles sont vos attentes à l'égard du nouveau gouvernement en B-H ? Les conclusions du *PIC* sont-elles un message suffisant, de la part de la « communauté internationale », aux autorités en B-H ?

Les attentes de la France, partagées avec les autres Etats membres de la communauté internationale [*i.e.* membres du *PIC*]*, sont claires : que l'ensemble des autorités politiques bosniennes mettent enfin en œuvre les engagements affichés auprès de leurs électeurs et des responsables européens. Trop de temps a été perdu. En priorité, nous attendons la transposition dans la Constitution de l'arrêt* Sejdić-Finci*, dont nous allons « célébrer » dans quelques jours le troisième anniversaire. Si nous prenons acte de la constitution d'un nouveau gouvernement et de ses intentions touchant à l'amélioration de l'économie, nous serons extrêmement attentifs aux projets de loi qu'il proposera, particulièrement dans le domaine de l'Etat de droit ; nous veillerons à ce que la séparation des pouvoirs et l'indépendance d'institutions centrales telles que la CEC, le HCJP et la Banque centrale de B-H soient bien préservées.*

La réaction de la communauté internationale à l'accord des « six » est assez froide. Comment expliquez-vous cette réserve ?

Si vous avez noté de la froideur, il ne s'agit en tout cas pas d'indifférence. A cet égard, je voudrais vous dire deux choses. Tout d'abord, il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la formation d'une coalition gouvernementale ou sur la nomination de nouveaux ministres, lorsque celles-ci interviennent dans le respect de la Constitution et des procédures légales. Ensuite, cet accord dit de Mostar n'est pour l'heure qu'une orientation politique, une somme de déclarations d'intentions et nous attendons des actes concrets, c'est-à-dire des projets de lois précis que nous étudierons, s'agissant notamment de tout ce qui a trait à l'Etat de droit, avec grande attention.

Comment voyez-vous la solution de la crise politique et institutionnelle en Fédération de B-H ?

La crise politique actuelle au sein de la Fédération est un sujet sensible. Je n'ai que deux messages là aussi. Le premier pour dire que les citoyens de la Fédération ont voté pour être dotés de dirigeants et qu'ils méritent que leur vote soit suivi d'effet. Le second est qu'il appartient aux élus de décider dans le respect des procédures constitutionnelles de la Fédération. A ce sujet, j'ai lu très récemment dans la presse que la France, parmi d'autres, soutenait telle ou telle position : il n'en est rien, nous ne voulons aucune espèce d'interférence, la responsabilité politique s'apprend, s'assume et ne se partage pas.

Quelle est la position de la France concernant le processus annoncé de la réorganisation de la Fédération de B-H ? Selon vous, sur quoi faudrait-il mettre l'accent dans ce processus ?

Concernant les institutions fédérales, je redis qu'une réforme est nécessaire et nous soutiendrons toute démarche tendant conduire une réflexion allant dans le sens de la simplification et de la rationalisation de la Fédération. Il est clair – c'est une question de simple bon sens – que le fonctionnement de la Fédération doit être aujourd'hui réformé, tant sa complexité avec le nombre de ses cantons et son coût financier sont excessifs. A mes yeux, la réflexion devra se donner comme objectif de réduire significativement le nombre des cantons et de limiter les coûts de fonctionnement. Elle devra aussi rechercher l'efficacité par une meilleure harmonisation des politiques d'intérêt public entre les futures collectivités territoriales : cela passe par une discussion approfondie des compétences des différents niveaux, incluant les pouvoirs des maires qui ont besoin d'être soutenus. Je suis en effet frappé, par exemple, par le manque de coordination en matière d'enseignement où les cursus universitaires et les diplômes

délivrés, différents entre cantons, freinent la mobilité des étudiants, à leur détriment. Mais, je le répète, il appartient aux citoyens et à leurs représentants, et à eux seuls, d'élaborer, adopter puis surtout mettre en œuvre les réformes nécessaires. Je redis enfin – en pensant à l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine – qu'une Constitution n'est pas une fin, elle est un moyen au service du peuple. Donc, elle n'est pas immuable et lorsque le temps qui passe l'a rendue inefficace, il faut la modifier. Je repense à mon pays qui, dans sa vie républicaine, en est à sa 5e Constitution, elle-même significativement révisée au cours des dernières décennies.

Les négociations sur la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle à Mostar ne donnent toujours pas de résultats. La communauté internationale peut-elle être affranchie de sa responsabilité, surtout en prenant en compte le statut et ses dispositions inconstitutionnelles, le produit du BHR ?

Il est fortement regrettable, 17 ans après la fin de la guerre, de se trouver dans une telle situation de blocage et de tensions à Mostar, seule municipalité de B-H dont la population ait été privée du droit démocratique de choisir ses représentants municipaux le 7 octobre dernier. Je ne rentrerai pas dans le jeu qui consiste à se renvoyer sans cesse la balle des responsabilités, ni n'accepterai que la « communauté internationale » soit sans cesse sommée par certains d'agir, au nom de son action passée. Soyons clairs : dans la période post-guerre, il fallait bien arbitrer devant l'état de carence. Aujourd'hui, ce pays vit selon une règle démocratique, il a des élus, il est donc clair qu'il doit prendre en main son destin. La question est donc de savoir quand les citoyens de Mostar pourront voter ? La réponse suppose que les responsables politiques de Mostar se parlent vraiment ; je salue à cet égard la démarche de facilitation conduite par le BHR et je regrette la politique de la « chaise vide » de l'un des partis, qui n'est en rien une solution. Il est ensuite clair que des concessions sont à faire de part et d'autre, tant les positions sont différentes. Le pas vers l'autre et le compromis sont les clés permettant d'aller dans le sens des intérêts des seuls citoyens. Et là encore, n'attendez pas de la communauté internationale qu'elle résolve le problème. La solution devra être décidée et mise en œuvre localement.

Dans quelle mesure la perspective européenne est-elle aujourd'hui un but attirant et réel pour la B-H ? Non seulement à cause du blocage dans la mise en œuvre de la Feuille de route, mais aussi à cause de la crise dans l'UE et d'une lassitude évidente dans le processus de l'élargissement ?

Je partage en partie votre constat de lassitude. Mais lorsque je parcours la Bosnie-Herzégovine, je constate que le peuple de ce pays veut, attend, espère l'Union européenne. Les hommes politiques bosniens l'affichent également dans leurs priorités. Le chemin vers l'union européenne est le chemin pour la B-H, je n'en vois pas d'autre positif ; malgré ses difficultés, elle est facteur d'une sécurité aboutie et d'un développement assuré avec son marché ouvert de 500 millions d'habitants ; pensons aux jeunes générations !

Les deux vraies questions sont plutôt celles que vous venez de souligner : le blocage persistant dans la mise en œuvre de la feuille de route, qui – dans l'intérêt du peuple de B-H – ne peut plus durer ; la lassitude, croissante, des Etats membres de l'UE à l'égard de la stagnation, voire des freins liés à l'absence de décision politique. Par nature, Bruxelles fait preuve d'une grande patience à l'égard des pays des Balkans occidentaux, mais il faut prendre garde à ne pas lasser les Etats membres de l'UE, dont la voix est indispensable à tout élargissement ou à tout octroi du statut officiel de candidat. Nous attendons des résultats. Car, je le répète, la Bosnie-Herzégovine bénéficie d'atouts économiques et humains, ainsi que d'un incomparable patrimoine culturel, historique et naturel ; il est grand temps de les valoriser pleinement ./.